



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin,
En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 16 Procurations : 4	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 5/06/2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente. Présents : Mme LANDES, Mme VARLIETTE, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mr DIZIER, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mme AZAM, Mr DUMAS Absents : Mr LE BRIS <u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u> : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme Landes, Mme MACHADO donne pouvoir à Mme Landes, Mme BOSQ donne pouvoir à Mme Landes, Mme CHRISTOL donne pouvoir à Mme Landes, Mme CHAMFEUIL donne pouvoir à Mme AZAM <u>Secrétaire de Séance</u> : Mr ABEILHOU Stéphane
Affichage en date du : 5/06/2023	

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantines 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022/2023.
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
23/05/2023	DEC.2023/021/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
23/05/2023	DEC.2023/022/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
23/05/2023	DEC.2023/023/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/024/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/025/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/026/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/027/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/028/NC	Domiciliation

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 5/06/2023



Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Président du CCAS

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :